

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 23 juin 2015, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchillier, Président.

En préambule, le président fait des communications administratives sur les votations du 14 juin dernier ainsi que le renouvellement du bureau de ce soir.

Aucune assermentation n'est demandée.

L'appel nominal révèle la présence de 29 membres sur 60. Le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Assermentations au Conseil Général
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Communications de la Municipalité
- Comptes 2014 de la bourse communale
- Préavis relatif au règlement du Conseil général
- Election(s) complémentaire du bureau / commissions
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 9 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Aménagement du territoire, Police des constructions)

- Information sur le **changement des dicastères** (rocares partielles entre Mme Betrix et M. Oberhänsli, les autres portefeuilles restant inchangés).
- **Bilan des zones à bâtir** : le bilan a été admis et validé par le Canton.

Le calcul se base sur la population maximale « accordée » jusqu'en 2023 de 428 habitants (372 au 31.12.2008). Il reste 37 habitants possibles à ce jour.

La capacité d'accueil actuelle est de 234 nouveaux habitants sur les parcelles à construire. Compte tenu du développement autorisé, il y a 68 % de terrain en trop alors que l'excédent maximum admis est de 15 %.

La révision du plan d'affectation devra être engagée au début 2018. Dès la rentrée la commune va faire un appel d'offres auprès de plusieurs bureaux d'urbanisme pour la révision du plan d'affectation, ce qui correspond à une dépense entre CHF 50'000 et CHF 150'000, sous réserve des subventions cantonales.

Nicolas Rouge (Réseau EU / EC – Distribution eau publique – Circulation et sécurité)

- **Réseau d'eau (séparatif) et aménagements de surface.** A ce jour environ 2'010'000 ont été versés avec un solde d'environ CHF 120'000 encore à

payer. Ces chiffres s'entendent sans subventions. Nous sommes dans le budget. L'enrobé définitif sera posé la 1^{ère} semaine d'août. D'autres informations sur les aménagements routiers de surface sont présentées.

- **Règlement communal sur l' évacuation et épuration EC/EU.** Il manque différents plans et schémas en annexe au règlement. Des échanges ont eu lieu avec le canton et un avis de droit obtenu. Le Canton déconseille de modifier le règlement actuel vu que cela présenterait plus d'inconvénients et ne solutionnerait pas les problèmes à venir. Dans des cas peu clairs, des avis de droit seront demandés ce, qui permettra d'avoir une approche pragmatique.

Christian Duvoisin demande ce qu'il en est en cas de différent sur les conduites existantes alors que le Conseil avait demandé sa révision. Nicolas Rouge indique que si le règlement n'est pas mis à jour, on se basera sur la jurisprudence. Le problème est qu'avec un règlement actualisé on figerait une situation qui évolue régulièrement. En l'état faire ce travail coûterait de l'argent et prendrait du temps, pour se retrouver à nouveau dans une situation identique dans 5 ans.

- **ACRG / SAGENOR :** La Commune de Giez se trouve à l'intersection des 2 associations. Le réservoir de Giez a un emplacement stratégique et une interconnexion de fait. Vu l'objectif d'avoir une redondance entre les réseaux, un projet est en cours d'analyse, ce qui pourrait nécessiter des adaptations. Les questions qui se poseront seront : qui paie quoi ? (estimation des travaux à CHF 300'000) ; le réservoir devra-t-il être mis à disposition ou devra-il être vendu et si oui à quel prix et à qui.
- **Comptage des véhicules et vitesse :** le résultat des comptages et de la vitesse est présenté. Les constatations sont les suivantes (charge de trafic faible ; peu de poids lourds ; aucune raison de mettre des zones 30 km/h). Des améliorations possibles sont présentées (route des Tuileries ; entrée du village depuis le route d'Orges ; assurer la sécurité des enfants devant le collège).

M. André Amiet marque sa surprise sur la mise en place d'un stop au chemin du Cheminet, ce qui présente un problème dans les priorités de droite dans le village. M. Rouge répond que ce point a été proposé par le voyer et que ce point est pris en application de la loi sur la circulation routière.

- **Règlement sur la distribution de l'eau communale.** Le règlement est ancien et doit être modifié d'ici au 1^{er} août 2016 sur demande du Canton. Un préavis sera présenté en décembre.
- **Restriction de circulation vers Grandson :** Elle est valable du 15 juin 2015 au 30 septembre 2016.

M. Benoît Kemmling demande ce qu'il en est sur la fermeture de la route de Grandson. La Municipalité va attendre septembre pour voir comment la situation évolue et prend acte du commentaire.

Félix Oberhänsli (Bâtiments communaux, éclairage public, Voirie, Travaux)

- **Eglise :** les mesures continuent (mesures stables). Il y a de la moisissure dans l'orgue. Cela est dû à la porte et différentes options sont analysées.
- **Chauffage central à bois :** le chauffage n'a pas passé le contrôle de pollution (OPAIR) et nous avons une interdiction de l'utiliser depuis le 30 avril. Le

fournisseur va tout mettre en place pour que la chaudière passe le contrôle cet automne et va prendre en charge les frais.

Hervé Kemmling (Forêts, Terrains communaux, Déchetterie, STRID, Service du feu, PCI)

- Aucune communication.

Nathalie Bétrix (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales, site internet)

- **Ouverture d'une salle à manger pour écoliers (La biscotte)** : elle sera dans la salle attenante à la grande salle.

4. Comptes 2014 de la Bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Pascal Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission souligne certains chiffres et donne des précisions. Elle relève que l'amélioration de la lisibilité des comptes demandée l'année précédente par la Commission a été considérée par la Municipalité.

En ce qui concerne le chauffage, la commission encourage vivement la Municipalité à prendre, sans délai, un homme de loi pour le règlement de ce différend qui dure depuis trop longtemps.

La Commission réitère la proposition de changer de fiduciaire après un certain nombre d'années de fonctionnement afin d'avoir une valeur ajoutée et un nouveau regard sur l'analyse des comptes communaux.

Finalement, comme mentionné l'année précédente, il est demandé que la Municipalité planifie une visite de chantier final de la mise en séparatif avec la Commission de gestion et celle des finances, et de présenter les impacts sur les comptes communaux.

La Commission recommande d'approuver les comptes tels que présentés ainsi que la gestion de la bourse communale pour l'exercice 2014.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole:

M. Oberhänkli indique que le fournisseur a donné la garantie qu'au cas où le chauffage ne passe pas le test, il serait remplacé. Il sera possible de récupérer un montant du fournisseur pour les coûts que la Commune a eu en plus. M. Cruchet indique qu'il y aura toutefois un coût résiduel pour la Commune, mais il faut savoir que différentes factures finales n'avaient pas été payées.

M. Cruchet indique que la Commission prend note du désir de la commission de gestion de changer de fiduciaire. Il note que la personne en charge de la révision a changé récemment et, suite au changement de boursière communale, il a été jugé opportun de garder la même fiduciaire. M. Nicolas Rouge propose que la visite ait lieu lors de la pose de l'enrobé final, puis qu'une seconde séance pourrait avoir lieu pour les comptes finaux.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le rapport

Le rapport sur les comptes 2014 de la bourse communale est accepté à l'unanimité.

5. Préavis relatif au nouveau règlement du Conseil général

M. Jean-Daniel Cruchet donne lecture du préavis municipal relatif au nouveau règlement du Conseil général de la commune de Giez.

M. André Amiet, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport établi par la Commission.

La commission a noté une incohérence aux articles 24 et 27 (mention de deux vice-présidents alors qu'un seul vice-président est prévu) et demande qu'ils soient adaptés.

Après avoir constaté des différences sur deux articles entre le règlement communal et règlement type en mains de la commission, il apparaît qu'il y avait 2 « rédactions » du règlement type. Après renseignement auprès du Canton, le règlement du Conseil général est établi conformément au bon règlement type.

La Commission ad hoc recommande d'adopter le nouveau règlement du Conseil général de Giez tel que soumis ainsi que le préavis Municipal et la modification des articles 24 et 27.

Le Président remercie la Commission ad-hoc pour son travail invite le Conseil à prendre la parole :

M. Cruchet indique que la modification de deux articles 24 et 27 est réalisée et explique que la version du règlement utilisée pour notre règlement était la bonne. Il a été décidé que le nouveau règlement serait proposé sur le site internet de la Commune de Giez ou qu'une formule papier pourra être obtenue au bureau communal.

M. Duvoisin demande ce qu'il en est de la Composition du bureau vu le nombre pair de membres. Il est répondu qu'en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le Conseil adopte le nouveau règlement du Conseil général de Giez à l'unanimité, moins deux abstentions.

6. Renouvellement du bureau et de la Commission de gestion

Le bureau est renouvelé de manière tacite.

Nous devons élire deux suppléants à la Commission de Gestion.

M. Pascal Pittet et Nadia Pidoux sont élus à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

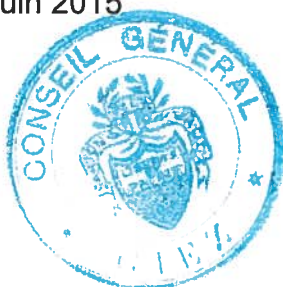
La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 21h45.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 23 juin 2015

Le Président

Jean-Marc Buchillier



Le Secrétaire

Bernard Milliet